



Arrêté du Maire
Ville de Concarneau - Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

« Concert Yvan Le Bolloc'h - Place Jean Jaurès »

Service Voirie

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté temporaire n° 2023-298

LE MAIRE de la Ville de Concarneau,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,
VU, le Code de la Route et notamment les articles R.411-25, R.411-8, R.411-5 et R.417-10,
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles, L.2213-1 et suivants,
VU, le Code de la Voirie Routière,
VU, la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,
VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I en huit parties, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant qu'en raison du concert de Yvan Le Bolloc'h prévue sur la Place Jean Jaurès, il y a lieu de régler la circulation et le stationnement, dans l'intérêt de la sécurité routière,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement de véhicule de toute nature sont interdits sur la Place Jean Jaurès, du vendredi 28 avril à 14h00 au dimanche 30 avril 2023 à 12h00.

ARTICLE 2 : Pour permettre la manifestation, la circulation de véhicule de toute nature sera interdite :

- Rue des Halles
- Avenue du Docteur Nicolas (entre la rue des Halles et la voie BUS)

le samedi 29 avril 2023 de 16h00 à 24h00

ARTICLE 3 : La signalisation et les déviations seront mises en place par les services municipaux conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Mme la Directrice Générale de la Mairie, M. Le Commandant du Commissariat de Concarneau, Chef de la Circonscription, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Mme la Directrice des Services Techniques et aux services concernés.

A CONCARNEAU, le 20 avril 2023
LE MAIRE
Marc BIGOT

Pour extrait certifié conforme
A CONCARNEAU, le 20 avril 2023

LE MAIRE
Marc BIGOT



Publication par voie d'affichage :

Du au